

# Librairie LE MARQUE-PAGE

*les Héros de Papier*

## CONCOURS DE DESSIN « MON LIVRE EST MAGIQUE » REGLEMENT

### Article 1

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la librairie Le Marque Page propose un concours de dessin aux amateurs du 23 Novembre au 16 Décembre 2018. Le thème du concours est « Mon livre est magique »

### Article 2

Le concours de dessin est réservé aux enfants, de 3 ans à 15 ans. La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat. Il s'adresse aux personnes de manière individuelle. Un seul dessin par personne est autorisé.

### Article 3

Le support de travail est une feuille de format A4 (21x29,7cm)  
Toutes les techniques de création sont autorisées : crayon, feutre, peinture, collage, pliage....

### Article 4

Au dos de chaque dessin doivent obligatoirement y figurer le nom, le prénom, l'adresse et l'âge du participant et la signature du représentant légal pour les mineurs. Les dessins doivent être envoyés ou déposés entre le 23 Novembre et le 16 Décembre 2018 à la librairie Le Marque Page aux heures d'ouverture.

Aucun accusé de réception ne sera fourni.

## **Article 5**

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des trois catégories suivantes :

→ Catégorie 1 : 3 à 6 ans

→ Catégorie 2 : 7 à 10 ans

→ Catégorie 3 : 11 à 15 ans

Pour chacune des trois catégories, 3 dessins, sélectionnés pour leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème, seront choisis par les membres du jury.

## **Article 6**

Les oeuvres ne sont pas assurées. En cas de perte, de vol ou détérioration Le Marque Page ne sera pas tenue pour responsable.

## **Article 7**

Le jury sera composé de :

Les deux Héros de papier, libraires du Marque Page.

Mademoiselle Maneki Neko San.

Monseigneur du royaume des artefacts.

Parce que les libraires ont toujours raison, ils seront souverains dans la décision. Aucune réclamation ne sera admise.

## **Article 8**

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins sélectionnés en leur attribuant une note de 0 à 10 selon les critères suivants :

→ Pertinence par rapport au thème note de 0 à 5

→ Qualité artistique note de 0 à 5

Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenu, au sein de leur catégorie, les notes les plus élevées. En cas d'exæquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

## **Article 9**

Article qui ne sert à rien mais qui permet de passer à l'article suivant en toute quiétude.

## **Article 10**

Les œuvres seront exposées à la librairie entre le 25 novembre et le 31 décembre 2018. Elles pourront être restituées sur demande après cette période.

## **Article 11**

La remise des prix aura lieu le samedi 22 décembre à 12h00 à la librairie Le Marque Page.

Lots pour chacune des 3 catégories

1er prix – Un bon d'achat de 40€ à la librairie

2e prix – Un bon d'achat de 30€ à la librairie

3e prix – Un bon d'achat de 20€ à la librairie

## **Article 12**

Ce concours respectera le calendrier suivant :

→ 23 Novembre 2018 à 9h : Ouverture du concours

→ 16 Décembre 2018 à 19h : Clôture de la remise des dessins

→ 22 Décembre 2018 : Remise des prix

→ 22 Décembre 2018 : Publication de la liste des gagnants sur le site Internet de la librairie.

→ du 25 Novembre au 31 décembre 2018 : Exposition des oeuvres à la librairie.

## **Article 13**

Les organisateurs se réservent le droit de communiquer sur les gagnants, et, entre autres, de publier l'identité des gagnants.

Les participants au présent concours autorisent la librairie à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent

concours (y compris leur exposition ou publication).

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser leurs dessins avec leurs noms, prénoms et âges dans les divers moyens d'information du grand public, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou avantage quelconque.

### **Article 15**

La librairie du Marque Page se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Ils se réservent également le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement.

### **Article 17**

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs «tuteurs légaux», s'ils sont mineurs, peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant aux organisateurs.

### **Article 16**

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à Saint Marcellin le 14 Novembre 2018

### **Contact :**

Librairie Le Marque Page  
Véronique MONTFORT  
8 Grande Rue  
38160 Saint Marcellin  
[librairie@lemarquepage.net](mailto:librairie@lemarquepage.net)  
04 76 38 25 25